



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 21 septembre 2004 à 17 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers André Levac et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présente M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Sont absents monsieur le maire Yves Ducharme, président et madame la conseillère Louise Poirier.

CE-2004-1412*

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRE) - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 100 000 \$ DE LA VILLE DE GATINEAU - FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

CONSIDÉRANT QUE le 13 septembre 2004, le conseil d'administration de la conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRE) par résolution a accordé un montant maximum de 50 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) dans un Fonds de transition conditionnellement à ce que la Ville de Gatineau et les quatre MRC investissent les sommes convenues d'un montant de 287 500 \$ pour réaliser les objectifs poursuivis dans l'obtention d'un Fonds de développement;

CONSIDÉRANT la demande d'appui du CRE à l'effet de constituer un Fonds de transition en vue de l'implantation d'un Fonds de développement régional :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'appuyer la Conférence Régionale des élus de l'Outaouais (CRE) par la mise en place d'un Fonds de transition en vue de l'implantation d'un Fonds de développement régional.

À cette fin, une contribution financière sera versée à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRE) pour un montant de 100 000 \$. À cet effet, le trésorier est autorisé à verser une première tranche de cette subvention au montant de 50 000 \$ dès l'acceptation de la présente résolution par le conseil municipal et dès la confirmation du versement des quatre MRC d'un montant de 187 500 \$.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2005, la seconde tranche de cette subvention au montant de 50 000 \$.

Le trésorier est également autorisé à verser la seconde tranche de cette subvention au montant de 50 000 \$ sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le directeur du Module de l'aménagement et du développement du territoire au cours de l'année 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|------------|---|
| 62290-971 | 100 000 \$ | Société diversification économique Outaouais – SDEO contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1413* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2003, la firme AON a été mandatée pour assister le Directeur général dans la réalisation d'une analyse et évaluation de la structure organisationnelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la firme AON a déposé un rapport au Directeur général recommandant certaines modifications à la structure organisationnelle actuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver l'organigramme préparé par le Service des ressources humaines et joint en annexe.

Ce comité recommande au conseil de créer les Services juridiques regroupant les Services du Greffe, de la Cour municipale et des Affaires juridiques.

Ce comité recommande au conseil de transférer, au Service d'évaluation, la section transactions immobilières et que l'appellation de ce Service soit modifiée pour Service d'évaluation et transactions immobilières.

Ce comité recommande au conseil d'approuver les abolitions et créations de postes ainsi que les nominations ci-dessous :

- Abolition du poste de directeur du Module des services corporatifs et création du poste de directeur général adjoint;
- Abolition du poste de directeur du Service des affaires juridiques et création, à la classe 9 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau, du poste de directeur des Services juridiques. Nomination de madame Marie-Hélène Lajoie dans ce poste.
- Abolition du poste de chef aux opérations au Service de l'évaluation et création, à la classe 7 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau, du poste de directeur du Service d'évaluation et transactions immobilières. Nomination de monsieur Claude Laramée dans ce poste.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier le point 2.3 de l'annexe C – Politique – Allocation automobile du recueil des conditions de travail des cadres en ajoutant le poste de directeur du Service d'évaluation et transactions immobilières avec une allocation de 1 520 \$ pour ce poste.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau ainsi que tous les organigrammes des modules et services touchés par ces modifications.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MME JOCELYNE HOULE
Maire suppléante et vice-présidente
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif